



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme  
Direction des sécurités  
Bureau de la planification et de la gestion de l'événement**

Affaire suivie par Isabelle Agier  
04 75 79 29 64  
isabelle.agier@drome.gouv.fr

Le préfet

Valence le 27 NOV. 2020

à

Destinataires in fine

**Objet :** Dispositif exceptionnel de soutien aux victimes les plus touchées par l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018

**Ref :** Décret n°2020-1423 du ministère de la transition écologique et solidaire en date du 19 novembre 2020  
Courrier de la ministre du logement aux préfets de région et de département en date du 23 novembre 2020

**PJ :** Modalités d'attribution et de transmission des demandes d'aide  
Liste des pièces du dossier de demande d'aide  
Cartographie des communes

Au cours de l'année 2018, des habitations de plusieurs communes de la Drôme ont subi des dégâts suite à l'épisode de sécheresse. A ce titre, vous aviez déposé une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et votre commune n'avait pas été reconnue par la commission interministérielle.

Par décret cité en référence, l'État a souhaité mettre en place un dispositif exceptionnel de soutien aux victimes les plus touchées par cet épisode de sécheresse.

Ce dispositif est réservé aux ménages les plus modestes dont la résidence principale a subi des dommages structureaux sur le gros oeuvre.

3 boulevard Vauban  
26030 VALENCE CEDEX9  
Tél. : 04 75 79 28 00  
Mél : prefecture@drome.gouv.fr  
www.drome.gouv.fr